



COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. : 10/CRAT A.291-AA
AB

Le 03 septembre 2010

Avis de la CRAT relatif à la Commission de rénovation urbaine du Centre-Ville de GENAPPE

Conformément à l'article 7 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur la composition et le règlement de la Commission de Rénovation de Quartier.

1. CONTEXTE

Breve description: Composition de la Commission de rénovation urbaine du Centre-ville de GENAPPE – Désignation de nouveaux membres

Date de réception du dossier : 08 juillet 2010

2. AVIS

La CRAT prend acte de la désignation de nouveaux membres de la Commission de rénovation urbaine.

Elle constate que la proposition concerne uniquement l'actualisation des différents mandats, respectant la répartition des membres telle que définie dans le règlement d'ordre intérieur de la Commission de rénovation urbaine.

Philippe BARRAS,
Président